

Département de Lot-et-Garonne

Commune de BON-ENCONTRE

ARRETE

du 04 MARS 2019

- Extrait du registre -

VENTE AU DEBALLAGE

Occupation du Domaine Public (Parkings du Stade René Lajunie et de la salle de Tortis)

Association RCBB

Nous, Maire de la Commune de Bon-Encontre

Vu le Code des Collectivités Territoriales en son article 2213.6

Vu la déclaration préalable reçue de Monsieur Frédéric LODETTI, Président de l'Association RCBB, conformément à l'arrêté ministériel du 9 Janvier 2009,

ARRETONS

ARTICLE 1 : Monsieur Frédéric LODETTI, Président de l'Association RCBB est autorisé à procéder à un vide-greniers-brocante pour la vente de marchandises d'occasion.

ARTICLE 2 : Cette manifestation se déroulera sur les parkings du stade René Lajunie et de la salle de Tortis le **dimanche 21 juillet 2019**, de 6 h 00 à 18 h 00.

ARTICLE 3 : Monsieur le Secrétaire Général de la Mairie, Monsieur le Brigadier Chef de Police Municipale, Monsieur le Commissaire de Police, sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté dont copie sera adressée à Monsieur le Directeur Départemental de la Concurrence de la Consommation et de la Répression des Fraudes de Lot et Garonne.

Fait à Bon-Encontre, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,
P. TREY D'OUSTEAU

Pour copie conforme,
Le Maire,

